



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière-trésorière, de la susdite municipalité, que le Conseil, à une séance ordinaire tenue, le 1^{er} octobre 2025, a adopté le règlement municipal numéro RM08-2025 et intitulé **RÈGLEMENT RM08-2025 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

Le règlement peut être consulté au bureau municipal sis au 595, route 309 à Val-des-Bois.

DONNÉ à Val-des-Bois, ce 6^e jour du mois d'octobre 2025.

Anik Morin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS**

Je soussignée, secrétaire trésorière, domiciliée à Val-des-Bois, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie à la mairie de Val-des-Bois, le 6^e jour d'octobre 2025, entre 9 h et 16 h 30.

Anik Morin
Directrice générale et greffière-trésorière